



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

réglementation

Question écrite n° 89227

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement sur la situation des parcelles agroforestières. L'agroforesterie permet d'améliorer les capacités de production agricole tout en valorisant la production de bois. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer si les parcelles agroforestières doivent être considérées comme des parcelles à vocation forestière ou des parcelles à vocation agricole.

Texte de la réponse

Le centre mondial de l'agroforesterie, basé à Nairobi (ICRAF), définit l'agroforesterie comme l'inclusion de l'arbre dans les systèmes agricoles et sa gestion dans les paysages ruraux, au bénéfice de la productivité, de la rentabilité, ainsi que de la durabilité des écosystèmes. Les parcelles agroforestières sont considérées comme des parcelles agricoles. L'agroforesterie contribue à la gestion durable des ressources naturelles, à la préservation des sols, au respect des équilibres écologiques, au bien-être animal et au maintien de la qualité paysagère des territoires. Elle a un impact positif avéré sur l'eau, le sol, la biodiversité et le changement climatique. Elle est d'ailleurs, sur ce point, mentionnée dans la stratégie nationale bas carbone. Elle participe également au renforcement de la performance économique de l'agriculture, car elle favorise l'innovation et la diversification économique des exploitations par la production de biomasse (bois énergie, bois matériau, fruits), et contribue aux économies d'intrants. Le projet agro-écologique pour la France, initié en décembre 2012 par le ministre chargé de l'agriculture, propose un changement dans les modes de production agricoles, et démontre que la combinaison des performances économiques, environnementales et sociales est possible. C'est naturellement au sein de ce projet, et aux côtés des autres plans qui le composent, que s'inscrit le plan pour le développement de l'agroforesterie lancé par le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt le 17 décembre 2015 à Paris. Ce plan aborde de façon globale les enjeux de développement de l'agroforesterie, depuis l'amélioration de la connaissance sur les systèmes, jusqu'à la promotion au niveau international, en passant par la formation et la valorisation des productions.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 89227

Rubrique : Bois et forêts

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 septembre 2015](#), page 7336

Réponse publiée au JO le : [5 janvier 2016](#), page 103